



**Pierre-Olivier Ruchenstain** est un dirigeant français, avocat spécialiste du droit des entreprises et membre du CESE (Conseil économique, social et environnemental). Titulaire d'un Master en droit processuel (Paris I) et d'un Master en sociologie du droit (Paris II), il est également diplômé de Sciences Po Paris (2006) et titulaire du CAPA (2008).

Il a débuté sa carrière comme avocat au Barreau de Paris (2008-2010). Il a ensuite exercé des fonctions de dirigeant au sein d'organisations consulaires puis patronales : la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Seine-Maritime (2010-2014), l'UNEC (Union nationale des entreprises de coiffure, 2014-2016) et l'ANEM (Association nationale des employeurs de la mutualité, 2016-2019).

Depuis 2019, il est Directeur général de la Fepem (Fédération des particuliers employeurs de France) et l'un des artisans et négociateurs de la nouvelle convention collective des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

En mai 2021, il est désigné par la Fepem membre du CESE au sein du groupe Entreprises. Il est d'emblée nommé rapporteur de l'avis sur les métiers en tension, à la suite de la première saisine gouvernementale du CESE le 14 septembre 2021 par le Premier ministre Jean Castex. L'avis est adopté le 12 janvier 2022 à une très large majorité et formule vingt préconisations structurantes pour répondre à la problématique multifactorielle des tensions observées sur le marché du travail en matière de recrutement.